

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Collectif 07 Stop au gaz de schiste
39 rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIERE

Paris, le

28 DEC. 2011

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a bien pris connaissance du communiqué de presse que vous lui avez transmis, au titre du "Collectif 07 Stop au Gaz de Schiste" lors du déplacement consacré à la médecine de proximité qu'il a effectué en Ardèche, le 20 décembre dernier.

Attentif aux préoccupations que vous exprimez, il m'a confié le soin de vous assurer de l'attention portée à votre démarche.

Particulièrement attaché à la préservation de l'environnement, le Chef de l'Etat a toujours prôné une utilisation raisonnée des ressources naturelles. C'est ainsi que le Gouvernement, très attentif aux inquiétudes sur les conséquences environnementales des méthodes utilisées pour l'exploitation des gaz de schiste, a apporté son soutien à la proposition de loi qui avait été déposée par Christian JACOB, député de Seine-et-Marne.

Comme vous le savez, la loi interdisant notamment l'utilisation de la technique de la fracturation hydraulique dans le cadre de l'exploration ou de l'exploitation des gisements d'hydrocarbures non conventionnels, a été définitivement adoptée par le Parlement le 13 juillet dernier.

Conformément aux dispositions prévues dans ce texte, les industriels avaient deux mois pour déclarer la technique qu'ils comptaient utiliser. La liste des permis abrogés par le Gouvernement a été publiée au Journal officiel le 13 octobre dernier.

Telles sont les informations que le Président de la République souhaitait porter à votre connaissance pour répondre à vos préoccupations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/O Guillaume LAMBERT

Présidence de la République
Carine TRIVIDIC
chef de Cabinet Adjoint